RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre
Le onze juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2024

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Romane MINIOU, Christine NIEL, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES

ABSENTS :
Mme Florence MAURIN, M. Roger RODRIGUEZ

PROCURATION :
Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Mme Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2024

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal des 7 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

.../...

➢ APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/06/2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance

Marion CHOQUET

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 18/07/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 25 JUIL. 2024
⇨ Affiché le 25 JUIL. 2024

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
24 JUIL. 2024
Bureau du Courrier